

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 313 promulguant la loi n° 52-151 du 13 février 1952, rendant applicable dans les Territoires Outre-Mer, au Cameroun et au Togo, l'article 248 du Code pénal.

n° 313

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 mars 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL. Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ne 1230 du 18 février 1952 de M. le Ministre de la France d'Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée en Côte Française des Somalis, la loi n° 52-151 du 13 février 1952, rendant applicable dans les Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et au Togo, l'article 248 du Code pénal. (J.O.R.F. du 14-2-52, p. 1890.). Art. 2,— Ee present arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SapouL.